



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe.**

Réservé
au
Moniteur
belge



23035231

02 MAR 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0758 801 306

Nom

(en entier) : **PEC Belgium Olen**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Belliard 40, Boîte 6, B-1040 Etterbeek**

**Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur, et
décision concernant la rémunération - Pouvoirs spéciaux pour les
formalités de publication et administratives.**

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 27 février 2023.

L'actionnaire unique :

(a) PREND ACTE DE et ACCEPTE la démission de Arthur De Four en tant qu'administrateur de la Société, prenant effet à la date de ces résolutions.

(b) REMERCIE l'administrateur pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution de son mandat.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de son mandat depuis le début de l'exercice social en cours, sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours. De même, la décision concernant la décharge pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social précédent sera prise par la prochaine assemblée générale ordinaire.

(c) DÉCIDE de nommer ARDEF BV, dont le siège est sis Rue François Gay 296, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0786.522.322, et ayant comme représentant permanent Arthur De Four, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027.

(d) DÉCIDE que l'administrateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

(e) DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).